Province de Québec Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 7 janvier 2019, à 20 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame Mélissa Lord
Monsieur Gilles Pelletier
Monsieur Patrick Beaulieu
Madame Annie Jalbert
Monsieur Frédéric Beaulieu
Madame Marie-Eve Pelletier

Madame Mélanie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente à cette réunion.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Avant de commencer la session, madame la mairesse fait un moment de réflexion.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Divers » ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1- Moment de réflexion
- 2- Conformité du quorum
- 3- Mot de bienvenue
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Période de questions (sur les points inscrits à l'ordre du jour seulement)
- 6- Adoption du procès-verbal
- 7- Suivi des dossiers
- 8- Transfert de fonds (s'il y a lieu)
- 9- Approbation des comptes

- 10- Commentaire sur la dernière réunion de la M.R.C. (s'il y a lieu)
- 11- Correspondance
- 12- Demande d'aide financière présentée par le comité des loisirs de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- 13- Augmentation salariale pour 2019
- 14- Adoption du budget 2019 de l'OMH
- 15- Demande de participation au quillethon de Lorraine Ouellet Castonguay
- 16- Résolution pour l'acceptation d'une soumission pour de l'animation
- 17- Résolution d'appui à la Ville de Pohénégamook à une demande de subvention d'un équipement de sauvetage nautique
- 18- Rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- 19- Approbation du certificat de paiement numéro 4 de Maurice Bérubé & fils inc.
- 20- Déclaration de la directrice générale sur l'objet, la portée et le coût du règlement numéro 400 que le conseil s'apprête à adopter
- 21- Adoption du règlement numéro 400 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
- 22- Divers
- 23- Période de question (2^e partie)
- 24- Levée de l'assemblée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions est ouverte afin de permettre à l'assistance de poser des questions sur les points inscrits à l'ordre du jour. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil. Il a donc été décidé de poursuivre l'ordre du jour tel que proposé.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 À 20 HEURES ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE À 19 HEURES 30 ET DU 17 DÉCEMBRE À 20 HEURES

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale/ secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2018 soit adopté et que madame la mairesse et la directrice générale soient par la présente résolution autorisées à le signer.

c) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale/ secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

d) Commentaires et/ou corrections: Aucun

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19h30 soit adopté et que madame la mairesse et la directrice générale soient par la présente résolution autorisées à le signer.

e) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale/ secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

f) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 décembre 2018 à 20h soit adopté et que madame la mairesse et la directrice générale soient par la présente résolution autorisées à le signer.

7. SUIVI DES DOSSIERS

Pour faire le suivi des dossiers, madame Mélissa Lord parle des projets à venir pour Roulami et de la politique familiale. De plus madame Annie Jalbert expose le suivi des discussions ayant lieu au sein de la Corporation des Hauts Sommets.

8. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert n'est à faire.

8.1 CERTIFICAT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Je, soussignée certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière

9. APPROBATION DES COMPTES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du mois de décembre 2018 totalisant une somme de 31 578,08\$ inscrit sur le bordereau numéro DE-19-111 ainsi que le rapport des salaires pour la période du 25-11-2018 au 31-12-2018 en date du 20 décembre 2018 totalisant une somme de 52 907,48\$.

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits à l'analyse détaillée des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2018 totalisant une somme de 425 644,29\$ ainsi que la liste des autres comptes à payer inscrits au bordereau numéro CP-19-111 totalisant une somme de 132 225,64\$ et autorise le paiement des déboursés inscrits.

10. COMMENTAIRES SUR LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA M.R.C.

Aucun suivi n'est à faire compte tenu du congé des fêtes.

11. CORRESPONDANCE

La directrice générale présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de décembre 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 01-19-8674

12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRÉSENTÉE PAR LE COMITE DES LOISIRS DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

Considérant que Comité des Loisirs de Saint-Louis-du-Ha! Ha! organise le Carnaval hiver 2019 du 23 février au 3 mars 2019;

Considérant que plusieurs activités seront au programme dont un tournoi de hockey, tournoi de charlemagne, soirée de jeux de société, activité de patinage libre costumé, concours de bonhomme de neige et un gala de l'humour;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à octroyer un montant de 3 800 \$ au Comité des Loisirs de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour l'ensemble de leurs activités de l'année 2019.

<u> RÉSOLUTION NUMÉRO : 01-19-8675</u>

13. AUGMENTATION SALARIALE POUR 2019

Considérant que depuis plusieurs années, l'augmentation salariale de tous les employés de la municipalité entre en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année;

Considérant qu'en 2017, des contrats de travail ont été signés avec le personnel permanent de la municipalité et qu'à l'intérieur de ceux-ci, l'augmentation salariale a été déterminée;

Considérant que pour le personnel saisonnier, il y a lieu de déterminer l'augmentation salariale pour 2019;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que l'augmentation salariale pour 2019 soit de 2.5% pour tout le personnel qui n'est pas couvert par un contrat de travail ou qui n'a pas été déterminé lors de la résolution d'embauche. La répartition des augmentations de 2019 est reproduite en annexe du livre des minutes sous la cote « 127 » et fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 01-19-8676

14. ADOPTION DU BUDGET 2019 DE L'OMH

Considérant que nous sommes toujours dans l'attente du budget 2019 de la nouvelle entité, il est décidé à l'unanimité des conseillers de reporter ce point à une prochaine réunion.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 01-19-8677

15. DEMANDE DE PARTICIPATION AU QUILLETHON DE LORRAINE OUELLET CASTONGUAY

Considérant l'invitation de participer à la campagne de financement de Ligne de Vie;

Considérant que cet organisme aide les personnes atteintes du cancer dans notre région;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à faire un don au montant de 80 \$.

<u>RÉSOLUTION NUMÉRO : 01-19-8678</u>

16. RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION D'UNE SOUMIS-SION POUR DE L'ANIMATION

Considérant que la date retenue pour la soirée de Noël 2019 des employés municipaux incluant toute la brigade incendie, est le 30 novembre 2019;

Considérant la réception d'une soumission de la compagnie Mario M. Rolle pour l'animation et le DJ de la soirée avec équipement de son et lumière au montant de 425\$ plus taxes;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'accepter la soumission de la compagnie Mario M. Rolle pour la soirée du 30 novembre 2019 au montant de 425\$ plus taxes et de donner un acompte de 100\$ à la signature de contrat.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 01-19-8679

17. RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE POHÉNÉGA-MOOK À UNE DEMANDE DE SUBVENTION D'UN ÉQUI-PEMENT DE SAUVETAGE NAUTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouta possède de nombreux lacs d'importance dont plusieurs se situent dans les municipalités du Transcontinental ou à proximité;

CONSIDÉRANT QUE le lac Pohénégamook, et sa plage constituent des attraits majeurs dont la popularité augmente chaque année où il se pratique des activités comme le nautisme et la pêche;

CONSIDÉRANT QU'au cours des trois dernières années, il y a eu plusieurs interventions de sauvetage nautique uniquement dans le secteur de la Ville de Pohénégamook;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! appuie la Ville de Pohénégamook dans sa démarche;

QUE le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! désigne la Ville de Pohénégamook comme responsable du projet et autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 01-19-8680

18. RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale fait rapport au conseil que le règlement numéro 393 sur la gestion contractuelle adopté par le conseil municipal le 4 septembre 2018 fut appliqué selon les exigences et qu'aucune anomalie ou irrégularité ne fut portée à sa connaissance en 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 01-19-8681

19. APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 DE MAURICE BÉRUBÉ & FILS INC.

Considérant que la compagnie Maurice Bérubé & Fils inc. a préparé une demande de paiement pour les travaux de construction de la caserne de pompiers 34 réalisés en date du 31 décembre 2018;

Considérant que cette demande de paiement a été analysée par la firme Proulx Savard architectes et que ces derniers recommandent de payer à l'entrepreneur la somme de 350 440,61\$ taxes incluses;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de paiement numéro 4 préparée par la compagnie Maurice Bérubé & Fils inc. et analysée par la firme Proulx Savard architectes et de payer la somme de 350 440,61\$ taxes incluses à l'entrepreneur représentant la partie des travaux de construction de la caserne de pompiers 34 réalisés au 31 décembre 2018.

<u>RÉSOLUTION NUMÉRO : 01-19-8682</u>

20. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

Considérant que le conseil municipal désire discuter davantage de ce règlement, il est décidé à l'unanimité des conseillers de reporter l'adoption de ce règlement à une prochaine réunion.

21. DIVERS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 01-19-8683

21.1 MANDAT A RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

L'adoption de cette résolution expose la conseillère, madame Annie Jalbert à un conflit d'intérêts. La conseillère se retire donc de la table du conseil municipal à 20h51 le temps que des discussions aient lieu concernant cette résolution. Une fois la décision prise la conseillère réintègre la table du conseil municipal à 20h57.

Considérant la volonté du conseil municipal de revoir la vocation du Centre des loisirs;

Considérant la nécessité de définir les tâches et objectifs du poste de technicien en loisirs ainsi que celui d'animateur en loisirs:

Considérant le désir du conseil municipal de procéder à cet exercice de manière neutre et objective;

Considérant la réception d'une offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un service d'assistance en ressources humaines afin de développer des programmes de gestion des ressources humaines incluant notamment des descriptions des 2 postes du service des loisirs, un manuel de l'employé, une grille d'appréciation du rendement ainsi qu'un guide d'accueil et d'intégration; Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de répondre favorablement à l'offre de service pour un service d'assistance en ressources humaines afin de développer des programmes de gestion des ressources humaines à la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 3 890\$ plus taxes pour les réalisations détaillées dans l'offre de service datée du 30 novembre 2018.

<u>RÉSOLUTION NUMÉRO : 01-19-8684</u>

21.2 RÉSOLUTION D'APPUI AU BALLON DE GLACE MINEUR DU TÉMISCOUATA

Considérant la réception d'une lettre de l'organisme de Ballon de glace mineur du Témiscouata concernant une demande d'appui pour leur projet à la MRC de Témiscouata pour une demande d'aide financière;

Considérant leur volonté de faire l'acquisition de 80 paires de pantalons de jeu identifiées à la région du Témiscouata;

Considérant leur demande de soutien financier à la MRC de Témiscouata dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer le milieu de vie;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'offrir une résolution d'appui à l'organisme de Ballon de glace mineur du Témiscouata pour leur demande de soutien financier à la MRC de Témiscouata dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer le milieu de vie.

<u>RÉSOLUTION NUMÉRO : 01-19-8685</u>

21.3 RÉSOLUTION CONCERNANT LES COMMUNICA-TIONS AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant le désir des conseillers d'avoir des communications respectueuses et représentatives des valeurs de la Municipalité lors de toutes les publications sur toutes les plates-formes de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!:

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale porte un œil attentif et vigilant lors de la lecture de tous les documents étant portés à son attention et d'en faire une relecture et une révision qui permettra d'offrir à l'ensemble de la population des écrits sans faute et dans un langage qui démontre le respect des valeurs fondamentales de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! envers les élus, les employés, les organismes ainsi que l'ensemble des résidents.

22.	PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant	épuisé,	vers	21h11	il	a	été	déclaré	que	cette
assemblée soit close.									

Mairesse	Secrétaire-trésorière